

Rapport annuel  
06|07

# Un solide résEAu d'experts



ORDRE DES  
ÉVALUATEURS AGRÉÉS  
DU QUÉBEC

[www.oeq.qc.ca](http://www.oeq.qc.ca)

L'Ordre des  
évaluateurs agréés  
du Québec

## Rapport annuel 06|07

Québec, le 23 août 2007

**Monsieur Michel Bissonnet**

Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur  
de vous présenter le *Rapport annuel  
de l'Ordre des évaluateurs agréés  
du Québec* pour l'année financière  
terminée le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le  
Président, l'expression de ma haute  
considération.

Le ministre responsable de  
l'Application des lois professionnelles,  
M<sup>e</sup> Jacques P. Dupuis

Montréal, le 23 août 2007

**Honorable Jacques P. Dupuis**

Ministre responsable de l'Application  
des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur  
de vous présenter le *Rapport annuel  
de l'Ordre des évaluateurs agréés  
du Québec* pour l'année 2006-2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,  
l'expression de mes sentiments  
distingués.

Le président,  
Pierre Potvin, É.A.

Montréal, le 23 août 2007

**M<sup>e</sup> Gaétan Lemoyne**

Président de l'Office des professions  
du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur  
de vous présenter le *Rapport annuel  
de l'Ordre des évaluateurs agréés du  
Québec* pour l'année 2006-2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'expression de mes sentiments  
distingués.

Le président,  
Pierre Potvin, É.A.



# Le rapport du président

L'année financière 2006-2007 constituait la deuxième année de mon premier mandat à titre de président de l'Ordre. Après une année passée à me familiariser avec les divers dossiers, j'ai pu, l'année dernière, approfondir certains sujets qui me tenaient à cœur et qui, évidemment, serviront autant la profession que les évaluateurs agréés et le public. Encore une fois, nous avons vu des projets se conclure, d'autres débiter ... bref, ça a bougé!

L'implication des bénévoles au sein de l'Ordre, le travail acharné des comités, la grande participation aux diverses activités de même que les relations avec les partenaires m'ont fait réaliser à quel point les évaluateurs agréés forment un solide réseau d'experts. Le thème du congrès 2006 est on ne peut plus vrai! Telle la petite maison blanche qui a résisté au déluge du Saguenay, les évaluateurs agréés savent se tenir debout, fiers de leur profession. Le résultat de cela est la reconnaissance grandissante de la profession, année après année.

## Un réseau d'experts qui se tient à jour

Pour demeurer un spécialiste dans son domaine, il est essentiel de **maintenir ses connaissances et ses compétences à jour**. Afin de s'assurer que tous les membres continuent à s'améliorer, l'Ordre a adopté le **Règlement sur la formation continue obligatoire** (RFCO). Les travaux qui ont mené à l'adoption d'un tel règlement ont débuté à l'automne 2005 alors que les membres ont eu l'occasion de donner leur opinion sur le projet dans le cadre de la tournée présidentielle. C'est notamment grâce à l'appui manifesté par les membres que l'Ordre est allé de l'avant. La consultation officielle prévue au *Code des professions* s'est tenue en mai 2006. Les commentaires des membres portaient surtout sur certaines craintes, telles que l'accessibilité aux activités de formation en dehors des grands centres. Conscient de cette problématique, l'Ordre souhaite faciliter la tâche aux membres œuvrant en région.

Le projet de règlement a été soumis à l'Office des professions qui l'a adopté, avec modifications, en novembre 2006. Suite à sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*, le *Règlement sur la formation continue obligatoire des évaluateurs agréés* est devenu effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Autant avant qu'après son entrée en vigueur, nous avons communiqué à plusieurs reprises avec les membres pour bien faire comprendre ce que l'on attend d'eux. Évidemment, les premiers mois de l'année ont constitué, de part et d'autre, une période d'ajustement. Mais nous voyons d'ores et déjà les effets bénéfiques du règlement.

En effet, plutôt que les doléances des membres sur cette nouvelle obligation, ce sont des commentaires positifs qui ont été émis. On nous a dit que, puisqu'un plus grand nombre de membres participent aux activités de formation, les échanges sont plus diversifiés et constructifs. Aussi, parce qu'ils sont à la recherche de nouvelles formations, les membres découvrent des activités auxquelles ils n'auraient pas pensé auparavant et qui peuvent leur être très utiles dans leur pratique. Le premier bilan du RFCO est donc positif.

Durant le prochain exercice financier, l'Ordre désire faciliter l'accessibilité à ses cours de formation pour les membres qui se trouvent dans des régions éloignées. La mise en place de cours en ligne est une solution qui est sérieusement étudiée. Aussi, nous sommes en relation avec différents organismes pour établir des ententes de partenariat pour diversifier les activités de formation offertes et reconnues aux fins d'application du RFCO.

Afin de se tenir à jour, rien de mieux que de participer au congrès de l'Ordre! Le **congrès 2006** qui s'est tenu du 5 au 7 octobre à Saguenay **a été couronné de succès**. Autant le nombre de participants que la qualité des conférences et





des activités sociales ont fait de cette rencontre une occasion d'échanger avec ses consoeurs et confrères et d'établir des liens tout en acquérant de nouvelles connaissances. Organisateur et congressistes ont été très satisfaits du déroulement de l'événement. J'en profite pour remercier le comité organisateur et l'équipe de l'Ordre qui ont tout mis en œuvre pour offrir un congrès de qualité qui a su plaire aux participants, quelque soit leur domaine de pratique. Encore une fois, cette réunion attendue n'a pas déçu ... au contraire!

## Un réseau d'experts qui évolue

Pour rester une référence dans notre domaine, nous devons constamment évoluer. À l'Ordre, cette évolution se vit de plusieurs façons, se voit dans différents projets. En 2006-2007, pour suivre la pratique de l'évaluation immobilière, en mouvance continue, l'Ordre a travaillé à l'**élaboration de nouvelles normes de pratique**. En partenariat avec l'Institut canadien des évaluateurs (ICE), l'OEAQ a deux projets en cours : **l'harmonisation des normes de pratique pancanadiennes** et **l'évaluation des immeubles verts...** mondialisation et écologie obligent!

Le premier projet vise à développer des normes de pratique communes qui s'accorderont avec les normes internationales en évaluation immobilière (*International Valuation Standards*). L'amélioration de la pratique de l'évaluation immobilière doit se faire dans un contexte global; tout en gardant notre autonomie, nous devons tenir compte de ce qui se fait ailleurs au Canada et dans le monde pour avancer. C'est pour progresser au même rythme que la société que les deux organismes travaillent de concert.

À l'heure où la planète entière se mobilise pour l'environnement, le domaine de l'immobilier n'est pas en reste. De plus en plus d'immeubles sont écoresponsables et se conforment à divers critères de développement durable. L'évaluation de ces immeubles est particulière et de nouvelles normes de pratique doivent être élaborées pour en tenir compte. Un comité a donc été formé pour étudier cette question.

En plus de ces deux projets menés avec l'ICE, l'OEAQ étudie une problématique soulevée par l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ), c'est-à-dire **l'établissement de la juste valeur marchande des immeubles d'habitation en regard des taxes de vente**. Effectivement, l'APCHQ et le ministère du Revenu du Québec (qui gère la perception des taxes pour les deux paliers de gouvernement) ne s'entendent pas sur la définition de « valeur marchande » ou « valeur du marché » ou « valeur du coût de construction ». L'OEAQ a décidé de se pencher sur la question puisqu'il est de son ressort d'encadrer la pratique

professionnelle. La clarification de la situation est souhaitable car la situation actuelle cause plusieurs litiges devant les tribunaux. Tous ces travaux se continueront en 2007-2008.

En collaboration avec les autres ordres professionnels oeuvrant dans le domaine de l'inspection en bâtiment, d'autres normes ont été créées. En effet, l'Ordre des évaluateurs agréés s'est joint à l'Ordre des architectes, l'Ordre des ingénieurs et l'Ordre des technologues professionnels pour produire des **normes communes s'appliquant à l'inspection préachat**. En nous regroupant, nous avons profité de l'expertise des uns et des autres et nous avons consolidé notre réseau dans ce domaine.

En plus de la création de nouvelles normes, **les Normes de pratique professionnelle actuelles sont revues pour continuer à améliorer la profession**. Ainsi, les administrateurs, sur recommandation du comité réviseur des normes, ont modifié la norme 1, pour rendre obligatoire l'accès à une banque de données immobilières. Les normes 19 et 20 relativement à l'évaluation municipale ont aussi été modifiées.

L'évaluation municipale est un domaine où il y a eu plusieurs changements au cours des dernières années. L'Ordre a participé activement à faire progresser ce champ d'expertise. Durant le dernier exercice financier, c'est sur le projet de **modernisation des dispositions réglementaires sur le contenu des dossiers d'évaluation** que nous avons travaillé avec nos partenaires, l'Association des évaluateurs municipaux (AEMQ) et le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Ces travaux se poursuivront au cours de la prochaine année, dans l'objectif de réviser la réglementation en évaluation municipale.



Pour s'améliorer et toujours mieux répondre aux exigences du public, du marché et des membres, l'Ordre s'est penché sur le **dossier de l'assurance de la responsabilité professionnelle (ARP)**. Comme plusieurs autres ordres professionnels, l'OEAQ est soumis aux fluctuations du marché de l'ARP. Nous avons décidé de créer un comité chargé d'**analyser les différentes solutions possibles** aux problèmes rencontrés. Après tout, pour évoluer, il est nécessaire de se remettre en question. Les travaux de ce comité ont mené à la conclusion que, non seulement la création du **fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des évaluateurs agréés** est possible, mais constitue sans doute l'avenue à privilégier. Si les membres en approuvent la création, le fonds pourrait voir le jour en 2008.

### Un réseau d'experts en pleine expansion

Depuis trois ans, le nombre de stagiaires et de nouveaux évaluateurs agréés augmente considérablement et c'est encourageant. Après les efforts déployés pour attirer la relève, nous voyons maintenant les fruits de ces actions. Toutefois, le nombre de départs à la retraite étant aussi grand que le nombre de nouveaux membres, nous ne pouvons encore crier victoire. Il faut donc retrousser nos manches et continuer à faire la **promotion de la profession!** Nous sommes très heureux de la participation des membres dans les activités mises en place pour susciter la relève. Non seulement ils y assistent en grand nombre mais leurs témoignages passionnés savent en convaincre plus d'un! En plus des activités annuelles telles que la participation à des Journées Carrières et les cocktails employeurs-étudiants, l'Ordre travaille actuellement à la création d'un **vidéo promotionnel** s'adressant aux jeunes. Ce vidéo sera disponible sur CDrom et sur le site web de l'Ordre et aura pour but d'expliquer, de démystifier et de rendre plus accessible la profession d'évaluateur agréé. Encore une fois, la participation d'É.A. motivés – et motivants! – rendra cet outil de communication encore plus efficace.

L'Ordre analyse aussi la possibilité d'**encadrer de façon plus spécifique la pratique des membres œuvrant en gestion immobilière**. Le comité de gestion immobilière a relancé ses travaux dans cet optique. La pratique des membres se diversifie et il est important de suivre le courant. Près de 15 % des membres sont gestionnaires immobiliers, nous croyons donc important de porter une attention particulière à cette sphère d'activités en offrant de la formation et un meilleur encadrement. Les travaux du comité continueront en 2007-2008.

En conclusion, je peux vous affirmer que je suis heureux des travaux accomplis durant la dernière année. Encore une fois, avec la participation active des membres ayant à cœur leur profession, l'Ordre a su mener à bien plusieurs projets et en amorcer d'autres afin de remplir sa mission de protection du public tout en s'affirmant comme un joueur important de la scène immobilière québécoise. Le 15 mai 2007 ont eu lieu les élections bisannuelles de l'Ordre et j'ai eu la chance d'être réélu à la présidence. Au cours des deux prochaines années, je veillerai à ce que notre statut d'expert soit consolidé et que notre réseau s'agrandisse.



Pierre Potvin, É.A.  
Président





## Bureau et permanence 2006-2007



### Le Comité administratif

**Pierre Potvin**, É.A., président

**Martin De Rico**, É.A.,  
premier vice-président, responsable  
de l'éthique professionnelle

**Francine Fortin**, É.A.,  
deuxième vice-présidente,  
responsable de la formation

**Nicole Labelle**, É.A., trésorière,  
responsable des services aux  
membres (jusqu'au 29 janvier 2007)

**Gérard Brahic**, É.A., trésorier,  
responsable des services aux  
membres (à partir du 29 janvier 2007)

**Dolorès Savary-Lepage**,  
administratrice nommée par  
l'Office des professions  
(jusqu'au 23 août 2006)

**Jean-Pierre Marcil**, administrateur  
nommé par l'Office des professions  
(à partir du 23 août 2006)

### Les administrateurs et administratrices

**Jean Beaudet**, É.A., Québec –  
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

**Gérard Brahic**, É.A., Trois-Rivières

**Pierre Cyr**, É.A., Montréal

**Gérard D'Aoust**, É.A., Outaouais –  
Nord-Ouest – Nouveau-Québec

**Luc Delorme**, É.A., Montréal

**Martin De Rico**, É.A., Québec –  
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

**Francine Fortin**, É.A., Québec –  
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

**Pierre Gosselin**, É.A., Montréal

**Pierre Goudreau**, É.A., Montréal

**Nicole Labelle**, É.A., Montréal

**Jean-Pierre Marcil**, administrateur  
nommé par l'Office des professions

**Pierre Potvin**, É.A., Montréal

**Alain Paré**, É.A., Saguenay –  
Lac-St-Jean – Côte-Nord

**André Racine**, administrateur nommé  
par l'Office des professions

**Gérald Savary**, É.A., Cantons-de-l'Est

**Dolorès Savary-Lepage**,  
administratrice nommée par l'Office  
des professions

### La permanence

**Céline Viau**, secrétaire générale

**Josée Laporte**, secrétaire adjointe  
et coordonnatrice à l'admission

**M<sup>e</sup> Émilie Giroux-Gareau**,  
coordonnatrice aux affaires juridiques  
et aux communications

**Christiane Guimond**, É.A.,  
coordonnatrice aux affaires  
professionnelles et inspecteur

**Patricia Landry**, agr., coordonnatrice  
au développement de la formation

**Michel Fournier**, É.A., syndic

**Lorraine Abel**, secrétaire du syndic et  
commis à la comptabilité

**Ginette Doiron**, préposée à l'accueil



# Rapport des activités du Bureau et du Comité administratif

Le Bureau (BUREAU) s'est réuni trois fois, le 16 juin et le 7 décembre 2006, de même que le 30 mars 2007.

Pour sa part, le Comité administratif (CA) a siégé six fois : les 12 avril, 16 mai, 23 août, 25 octobre et 28 novembre 2006 et le 29 janvier 2007. De plus, il a tenu deux conférences téléphoniques le 28 novembre 2006 et le 26 février 2007.

Les principales résolutions des administrateurs ont porté sur les points suivants :

## Décisions de nature réglementaire

### Structure de fonctionnement des comités :

- Élection du Comité administratif (BUREAU);
- Nomination des membres et secrétaires des divers comités, comités ad hoc et groupes de travail (BUREAU).

### Adoption de règlements :

- Adoption du projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* ainsi que du *Guide d'application du règlement* et du *Guide d'analyse des activités de formation continue* (BUREAU).

### Activités réglementaires :

- Nomination des concepteurs, rédacteurs, correcteurs, examinateurs et réviseurs de l'examen écrit et oral à Montréal et à Québec (CA);
- Modification de la répartition des points à l'examen écrit d'admission afin de permettre un meilleur équilibre de l'importance accordée à chacune des méthodes (BUREAU);
- Nomination de syndics adjoints ou correspondants dans certains dossiers où le syndic ne peut agir (CA et BUREAU);
- Nomination des scrutateurs en prévision des élections de l'Ordre le 15 mai 2007 (BUREAU);
- Adoption des résultats de l'examen et des révisions de notes de l'examen d'admission 2006 (CA);
- Délivrance du permis d'évaluateur agréé aux 41 candidats ayant réussi l'examen, soit : Sébastien Fraser, Tanya Michel, Josée Rioux, Guylaine David, Olivier Biron, Éric Tremblay, Marylène Milot, Érik Demontigny, Simon Beauchemin, Sébastien Tremblay, Patrick Dorval, Christian-Pierre Côté, Mélanie Laforest,



Mathieu Lelièvre, Danny Simard, Marie-Pier Tremblay, Alain Fontaine, Jean-Philippe Tremblay, David Vaillancourt, Annie Pitl, Noémi Létourneau, Sophie Farrier, Yannick Proulx, Nathalie Ferland, Ivan Jozsef, Jean Desmarais, Cyndie Carrier, Annie Dion, Chantal Dalpé, Sylvain Bouchard, Marie-Hélène Cadrin, Jonathan Boissonneault, Jean-Philippe Baril, Nicolas Bouchard, Yves Drolet, Martin Gagné, Hugo Morin, Tommy Grégoire, Sylvain Arbour, Mame Diarra Gueye et Mustapha Koukou (CA);

- Décisions sur la reconnaissance d'équivalences de diplôme ou de formation (CA);
- Décision de la date, du lieu et de l'heure de l'Assemblée générale des membres (BUREAU);
- Autorisation de deux poursuites en usurpation de titre (BUREAU);
- Adoption du programme d'inspection professionnelle (BUREAU);
- Décision de référer au syndic de l'Ordre le dossier de deux membres pour demander de porter des plaintes disciplinaires pour non respect des stages de perfectionnement qui ont été imposés (CA);
- Imposition de cours et de stages de perfectionnement à quatre membres, suite aux recommandations du CIP et à des auditions devant le CA (CA);
- Autorisation d'entreprendre des poursuites judiciaires contre André Richard, qui a cessé d'exercer comme membre de l'Ordre et refuse de céder ses dossiers conformément à ce qu'exige le *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice* (CA).

#### **Décisions de nature professionnelle**

- Décision d'interdire complètement la rémunération basée sur un pourcentage, exception faite des travaux effectués dans le cadre d'acte de négociation (BUREAU);
- Adoption des normes de pratique en inspection préachat proposées par un comité d'experts dans ce domaine provenant des quatre ordres professionnels concernés (BUREAU);
- Adoption d'une version modifiée des *Normes de pratique professionnelles en évaluation municipale* (normes 19 et 20) (BUREAU);
- Adoption d'une version modifiée des *Normes de pratique professionnelle* au sujet du rapport de mise à jour (BUREAU);
- Modification du libellé de l'élément 12 de la règle 1.2 de la norme 1 des *Normes de pratique professionnelle* de façon à ce que l'accès à une banque de données immobilières soit obligatoire (BUREAU);
- Adoption d'une définition de « banque de données immobilières » (BUREAU);
- Approbation des résultats de la reprise d'examen d'un candidat à l'accréditation d'inspecteur en bâtiment (CA).

#### **Décisions de nature politique ou publique**

- Décision d'accorder le *Prix Engagement* à Louise Savoie, É.A. (CA);
- Décision d'envoyer une lettre au directeur général de la Ville de Trois-Rivières à l'égard du rapport du vérificateur général de la Ville concernant le service d'évaluation (BUREAU);

- Décision de publier sur le site web toutes les décisions rendues par le Comité de discipline de l'Ordre (CA et BUREAU);
- Adoption d'une motion de félicitations au comité organisateur du congrès de l'Ordre qui s'est tenu en octobre 2006, au Saguenay (BUREAU);
- Décision de tenir le congrès 2008 de l'Ordre en Outaouais et de nommer André Morin, É.A., à titre de président de ce congrès (BUREAU).

#### **Décisions de nature administrative**

- Adoption des états financiers annuels 2005-2006 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2006-2007 (CA et BUREAU);
- Résolution autorisant les signatures bancaires (BUREAU);
- Approbation régulière de la liste des déboursés, des états des revenus et dépenses mensuels et des relevés de portefeuille du fonds de stabilisation (CA);
- Adoption de la proposition de *AON Parizeau* concernant le renouvellement du programme d'assurance de la responsabilité professionnelle (CA);
- Décision de refuser que soient inclus dans la couverture du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle, les services relatifs à la gestion d'une banque d'informations immobilières (CA);
- Approbation de la facture d'*AXA Assurances* (CA);
- Décision de mandater M<sup>e</sup> Denis Borgia à titre de consultant dans le dossier du développement du programme d'assurance de la responsabilité professionnelle (CA);
- Décision d'entériner la recommandation du Comité d'orientation sur l'assurance de la responsabilité professionnelle à l'effet de créer le fonds d'assurance des évaluateurs agréés et d'autoriser le début des travaux à cette fin (BUREAU);
- Autorisation de faire des démarches pour l'obtention d'une carte de crédit corporative (CA);
- Adoption de la *Politique de location de la salle de formation* (CA);
- Décision de l'endroit et de la date du tournoi de golf annuel de l'Ordre (CA).



# Le Comité

# d'inspection professionnelle

**Yves Godin, É.A.**, président  
**Simon Bernard, É.A.**  
**Jean-François Boutin, É.A.**  
**Jacques Dubé, É.A.**  
**Martin Isabel, É.A.**  
**Jacques Laroche, É.A.**  
**Sylvain Leclair, É.A.**  
**Alain Olivier, É.A.**  
**Pierre Turcotte, É.A.**  
**Claude Vanasse, É.A.**  
**Christiane Guimond, É.A.**,  
secrétaire et inspecteur permanent  
**Gérard Brahic, É.A.**,  
inspecteur ad hoc (depuis février 2007)

Créé en conformité aux articles 109 et 112 du *Code des professions*, le Comité d'inspection professionnelle a pour fonction la surveillance de l'exercice de la profession.

Ce mandat est notamment rempli par la réalisation du programme annuel d'inspection de la pratique des membres. En tant qu'inspecteur et enquêteur, Christiane Guimond, É.A. assiste le Comité dans ses fonctions.



En 2006-2007, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) s'est réuni à deux reprises, le 4 mai et le 6 décembre 2006. De plus, il a tenu cinq conférences téléphoniques en 2006, soit les 8 mai, 5, 21 et 27 juin de même que le 27 novembre.

Dans le cadre du programme de surveillance de la profession, les membres du CIP ont procédé à l'étude de sept dossiers suite à des inspections dont une inspection régulière, quatre visites de suivi (dont une dans le domaine municipal), une visite de contrôle et une enquête particulière (en évaluation municipale).

Durant l'exercice financier 2006-2007, trois dossiers amorcés en 2005-2006 ont été finalisés. Le CIP a entendu six membres en audition, le 17 mai, le 7 juin, les 14 et 20 septembre 2006 ainsi que les 21 et 28 février 2007. Cinq des six auditions ont mené à l'imposition de stages de perfectionnement dont trois avec limitation d'exercice. Tous les stages prévoient des visites de contrôle.

Une demande d'enquête a été transmise au CIP par le syndicat de l'Ordre.

Quatre rapports d'inspection seront étudiés par le CIP au cours du prochain exercice financier.

Dans le cadre du *Forum de l'inspection professionnelle*, coordonné par le Conseil interprofessionnel du Québec, Christiane Guimond, la secrétaire du comité, a assisté à une session de formation le 27 mars 2007. De plus, elle a présenté une conférence sur l'Ordre et l'inspection professionnelle dans le cadre du congrès annuel de l'Association canadienne des taxes foncières. Finalement, deux articles au sujet de l'inspection professionnelle ont paru dans l'*AlinÉA*, soit « Mise en garde sur l'application de certaines règles des *Normes de pratique professionnelle des évaluateurs agréés* » en octobre 2006 et « Une visite de contrôle, ça se prépare » en mars 2007.



# Le Bureau du Syndic

Syndic en chef :  
**Michel Fournier, É.A.**

Syndics adjoints :  
**Pierre Marchand, É.A.**  
**André Poisson, É.A.**  
**Jacques Thibault, É.A.**

Syndic correspondant :  
**Alain Garant, É.A.**

Selon les articles 116 et 122 du *Code des professions* le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction. Après avoir procédé à l'enquête, il jugera s'il y a lieu ou non de porter une plainte devant le Comité de discipline. Il pourrait aussi décider de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

L'article 123.6 du *Code des professions* prévoit que le syndic peut également, dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il est aussi de son devoir de procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires et ce, conformément au règlement de l'Ordre à cet effet, adopté en vertu de l'article 88 du *Code des professions*.

## Rapport des activités du syndic entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007 :

|                                                                         |    |
|-------------------------------------------------------------------------|----|
| ■ Dossiers des années antérieures toujours ouverts au 31 mars 2006 :    | 20 |
| ■ Nouvelles demandes d'enquête et de conciliation reçues en 2006-2007 : | 22 |
| ■ Demande de réouverture de dossiers :                                  | 0  |
| ■ Plaintes portées devant le Comité de discipline :                     | 4  |
| ■ Différends soumis à la conciliation :                                 | 8  |
| ■ Différends réglés à l'étape de la conciliation :                      | 3  |
| ■ Différend soumis au Conseil d'arbitrage :                             | 1  |
| ■ Enquête transmise au Comité d'inspection professionnelle :            | 1  |
| ■ Dossiers fermés :                                                     | 31 |
| ■ Dossiers toujours sous enquête au 31 mars 2007 :                      | 11 |



# Le Comité de discipline

**M<sup>e</sup> Jean Pâquet**, président  
**Jean-Luc Bélanger**, É.A.  
**Jean-Guy Bernard**, É.A.  
**Sylvain Bernèche**, É.A.  
**Benoît Egan**, É.A.  
**Jean-Pierre Gagnon**, É.A.  
**Francine Guérin**, É.A.  
**Michèle Leroux**, É.A.  
**Donald Prévost**, É.A.  
**Robert Sanche**, É.A.  
**M<sup>e</sup> Émilie Giroux-Gareau**, secrétaire

Un comité de discipline est constitué au sein de chaque ordre professionnel, conformément à l'article 116 du *Code des professions*. Son mandat est d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui est ou a été membre de l'ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, ou à tout autre règlement adopté par l'Ordre, notamment le *Code de déontologie*.



Au cours de l'exercice 2006-2007, le Comité de discipline a été saisi de quatre nouvelles plaintes, en plus de décider de la sanction à imposer à un membre qui avait été reconnu coupable suite à une audition tenue durant le précédent exercice financier. Le comité s'est réuni pour quatre auditions, soit une sur sanction et trois sur culpabilité.

Dans le dossier 18-2004-040, le comité avait rendu sa décision en mars 2006 et trouvé l'intimé coupable d'avoir contrevenu à l'article 45 du *Code de déontologie des évaluateurs agréés* en faisant défaut de produire avec diligence raisonnable un rapport d'évaluation. L'audition sur sanction a eu lieu le 17 mai 2006 et la décision a été rendue le 7 juin suivant. L'intimé a dû payer une amende de 1500 \$.

Dans le dossier 18-2006-042, aux termes d'une audition tenue le 29 août 2006, l'intimé a été trouvé coupable, le 21 février 2007, d'avoir contrevenu à l'article 4 du *Code de déontologie des évaluateurs agréés* en ne respectant pas les *Normes de pratique professionnelle* dans un dossier d'évaluation. L'audition sur sanction aura lieu en août 2007.

Le dossier 18-2006-043 concernait un membre poursuivi pour non respect du stage de perfectionnement qui lui avait été imposé par le Comité administratif. Lors de l'audition du 9 janvier 2007, l'intimé a plaidé coupable. Dans sa décision du 30 janvier, le Comité lui a imposé une amende de 1000 \$.

Entendu par le comité le 26 janvier 2007, le dossier 18-2006-044 concerne un membre à qui le syndic reprochait de ne pas avoir respecté les *Normes de pratique professionnelle*, dans plusieurs dossiers d'expropriation. L'intimé a plaidé coupable à tous les chefs d'accusation et dans sa décision du 15 mars 2007, le Comité lui a imposé une suspension de trois ans de son droit d'exercer des activités professionnelles en matière d'expropriation.

Le dossier 18-2007-045 sera entendu durant le prochain exercice financier.

## Le Comité de révision

Régis Bonneau, É.A.  
Réjean Carrier, É.A.  
René Cloutier, É.A.  
Josée De Repentigny, É.A.  
Raoul Desmeules  
Jean-Guy Kirouac, É.A.  
Suzanne Lalonde  
Jean-Louis Laberge  
Bernard Marois, É.A.  
Alain Paradis, É.A.  
Marie-Andrée Pilon  
Mario Pilote, É.A.  
Dominique Robillard, É.A.  
Michel Toupin  
M<sup>e</sup> Émilie Giroux-Gareau, secrétaire

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, l'Ordre des évaluateurs agréés a constitué un Comité de révision qui a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter de plainte disciplinaire contre l'évaluateur agréé.

Durant l'exercice 2006-2007, le Comité n'a été saisi d'aucune demande de révision.

## Le Conseil d'arbitrage des comptes

Bruno Beckers, É.A., président  
Pierre Doré, É.A.  
Jean Dorion, É.A.  
Laurent Dubois, É.A.  
Pierre L. Gagnon, É.A.  
Jean-François Gilbert, É.A.  
Nicol Guay, É.A.  
Michel Raymond, É.A. (depuis le 7 décembre 2006)  
Denis Savoie, É.A.  
M<sup>e</sup> Émilie Giroux-Gareau, secrétaire

Adopté en conformité à l'article 88 du *Code des professions*, le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes* prévoit la constitution d'un Conseil d'arbitrage des comptes. Son mandat est de statuer sur les différends entre un évaluateur agréé et son client relativement à un compte d'honoraires.

En 2006-2007, le Conseil d'arbitrage des comptes de l'OEAQ a tenu une audition le 20 novembre 2006. Dans ce dossier, le Conseil, composé de trois arbitres, a jugé que la cliente devait payer une partie des honoraires réclamés par l'évaluateur agréé.

# Le Comité

# d'admission

**Antoine Martin**, É.A., président

**Nathalie Camiré**, É.A. (jusqu'au 7 décembre 2006)

**Nicole Labelle**, É.A. (jusqu'au 7 décembre 2006)

**Mélanie Laplante**, É.A.

**Bryan L'Archevêque**, É.A.

**Jean-François Leclair**, É.A. (à partir du 7 décembre 2006)

**Sylvain Méthot**, É.A.

**Christine Paquin**, É.A. (à partir du 7 décembre 2006)

**Josée Laporte**, secrétaire

Ayant pour mandat de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession, le Comité d'admission supervise la conception de l'examen d'admission et en valide les résultats. C'est lui qui recommande au Comité administratif la délivrance des permis aux candidats à l'exercice de la profession. De plus, il étudie les demandes d'équivalence de formation ou de diplôme et les autorisations de maître de stage.



En 2006-2007, le Comité d'admission a tenu cinq réunions, les 3 mai, 20 juin, 7 septembre et 21 novembre 2006, de même que le 7 février 2007. De plus, l'étude d'un dossier particulier a également nécessité trois rencontres du comité les 11 et 16 janvier ainsi que le 8 mars 2007.

Le Comité a supervisé le travail des concepteurs et correcteurs de l'examen écrit d'admission tenu à Montréal et à Québec, le 14 octobre 2006, de même que la tenue de l'examen oral d'admission, à Montréal et à Québec, le 28 octobre 2006.

60 personnes se sont présentées à l'examen écrit, dont une faisait une demande de réinscription. 41 d'entre elles ont réussi alors que 18 ont échoué. Le candidat qui faisait une demande de réinscription a également réussi l'examen mais ne s'est pas réinscrit au Tableau de l'Ordre. Quatre candidats ont fait une demande de révision de note et une personne a repris l'examen oral.

53 candidats se sont présentés à l'examen oral d'admission bien que 54 étaient inscrits. L'examen oral a nécessité la présence de 20 examinateurs divisés en 10 équipes soit 4 à Québec et 6 à Montréal.

Le Comité d'admission a étudié 63 demandes d'autorisation pour agir à titre de maître de stage.

26 demandes d'équivalence ont été traitées. Le Comité a procédé à l'étude de ces demandes selon les modalités prévues au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis d'évaluateur agréé* et au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, en vigueur depuis le 17 février 2000.

De ce nombre, 26 personnes ont obtenu une équivalence de formation, dont 23 sous réserve de la réussite de certains cours.



**Francine Fortin**, É.A., présidente

**Guylaine N. Cormier**, É.A.

**Brian L'Archevêque**, É.A.

**Marc Laroche**, É.A.

**Annie Labbé**, É.A. (à partir du 29 janvier 2007)

**Annie Lavigne**, É.A. (jusqu'au 6 juin 2006)

**Sylvain Leclair**, É.A.

**Alain Raby**, É.A.

**Louis Roy**, É.A.

**Pierre Vaillancourt**, É.A.

**Patricia Landry**, agr., secrétaire

Le Comité de formation continue coordonne et actualise l'ensemble des activités de formation destinées aux stagiaires, aux évaluateurs agréés et aux partenaires. Il s'assure que le *Programme de formation professionnelle en évaluation* (PFP), mis sur pied afin de compléter la formation universitaire et préparer les futurs évaluateurs agréés à la pratique, répond toujours à leurs besoins. De plus, le comité offre annuellement un *Programme de formation continue* (PFC) varié visant principalement l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public. Plus que jamais, avec l'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, le Comité met tout en œuvre pour offrir une grande variété d'activités de qualité.



En 2006-2007, le Comité de formation continue s'est réuni à trois reprises, les 6 juin et 19 septembre 2006, de même que le 29 janvier 2007.

Huit activités de perfectionnement ont été offertes dans le cadre du *Programme de formation continue* (PFC), réunissant plus de 200 participants :

- *L'évaluation de fermes et de boisés, volet II*  
Drummondville, 11-12-13 mai 2006  
(19 participants)
  - *Les servitudes et leur impact sur l'évaluation*  
Montréal, 14 juin 2006  
(34 participants)
  - *L'évaluation environnementale de site*  
Montréal, 19 septembre 2006  
(31 participants)
  - *Les milieux humides*  
Montréal, 20 octobre 2006  
(41 participants)  
(Québec, 22 novembre, annulé)
  - *L'évaluation environnementale de site*  
Québec, 24 octobre 2006  
(26 participants)
  - *Logiciel de projection financière Argus*  
Québec, 10-11 novembre 2006  
(11 participants)
  - *Les servitudes et leur impact sur l'évaluation*  
Montréal, 1<sup>er</sup> février 2007  
(32 participants)
  - *Logiciel de projection financière Argus*  
Montréal, 2-3 février 2007  
(18 participants)
- Les 32 jours de cours offerts dans le cadre du *Programme de formation professionnelle en évaluation* (PFP), ont généré plus de 450 inscriptions pour constituer un total de 820 jours/ personnes. Les cours suivants étaient au programme :
- *Méthode du revenu, MREV, partie A*  
Québec, 1<sup>er</sup> avril 2006  
(18 participants)
  - *Méthode du revenu, MREV, partie B*  
Québec, 6-7-8 avril 2006  
(23 participants)

- *Évaluation municipale, ÉMUN*  
Montréal, 21 et 22 avril 2006  
(15 participants)
- *Étude de cas (ÉCAS)*  
Montréal, 5-6 mai 2006  
(28 participants)
- *Étude de cas (ÉCAS)*  
Québec, 26-27 mai 2006  
(21 participants)
- *Méthode du coût, MCOÛ, partie A*  
Montréal, 31 mai 2006  
(38 participants)
- *Méthode du coût, MCOÛ, partie B*  
Montréal, 1-2-3 juin 2006  
(45 participants)
- *Obligations professionnelles, OPRO, partie A*  
Québec, 30 août 2006  
(22 participants)
- *Obligations professionnelles, OPRO, partie B*  
Québec, 31 août 2006  
(21 participants)
- *Obligations professionnelles, OPRO, partie A*  
Montréal, 5 septembre 2006  
(30 participants)
- *Obligations professionnelles, OPRO, partie B*  
Montréal, 6 septembre 2006  
(30 participants)
- *Évaluation de terrains et terres agricoles, ÉTER*  
Montréal, 22-23 septembre 2006  
(19 participants)
- *Méthode de comparaison, MCOM*  
Montréal, 12-13 janvier 2007  
(34 participants)
- *Méthode de comparaison, MCOM*  
Québec, 26-27 janvier 2007  
(23 participants)
- *Méthode du revenu, MREV, partie A*  
Montréal, 10 février 2007  
(24 participants)
- *Méthode du revenu, MREV, partie A*  
Québec, 17 février 2007  
(12 participants)

- *Méthode du revenu, MREV, partie B*  
Montréal, 8-9-10 mars 2007  
(31 participants)
- *Méthode du revenu, MREV, partie B*  
Québec, 22-23-24 mars 2007  
(16 participants)

L'Ordre a donc offert en tout 42 jours de formation, qui ont engendré plus de 650 inscriptions.

Tous nos remerciements à nos formateurs sans qui les programmes de formation ne connaîtraient pas le même succès :

- Pour le *Programme de formation professionnelle (PFP)* : M<sup>me</sup> Francine Fortin, É.A., M<sup>e</sup> Émilie Giroux-Gareau et MM. Marc Bergeron, É.A., Jean-Marc Couture É.A., Jean-Pierre Gagnon, É.A., Martin Isabel, É.A., Sylvain Méthot, É.A., Alain Raby, É.A., Michel Raymond, É.A., Stéphan Roy, É.A., Daniel Sylvestre, É.A. et Paul Tougas, É.A.
- Pour le *Programme de formation continue (PFC)* : MM. Dominic Fournier, É.A., Daniel Galarneau, É.A., Denis Savoie, É.A., Daniel Sylvestre, É.A. et Gaétano Rondelli, É.A., ainsi que M<sup>es</sup> Marie Charest, Pierre Chauvette et Robert Daigneault, avocats.



# Le Comité

## consultatif des évaluateurs municipaux

Jean Beaudet, É.A.  
Gérard Brahic, É.A.  
Pierre Gosselin, É.A.  
Christiane Guimond, É.A., secrétaire

Formé d'administrateurs du Bureau issus du milieu municipal, le Comité consultatif des évaluateurs municipaux identifie les meilleures ressources pour constituer des comités ad hoc selon les sujets à l'étude et conseille la présidence de l'Ordre.



### Guide de référence pour services professionnels

Les travaux du comité ad hoc sur le *Guide de référence pour services professionnels* (appels d'offres publics) étaient terminés mais une présentation de ce guide a été faite en octobre 2006 dans le cadre du congrès de l'Ordre.

### Modernisation des dossiers d'évaluation municipale

Depuis novembre 2005, le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) a entrepris de moderniser les dispositions réglementaires sur le contenu des dossiers d'évaluation que chaque évaluateur municipal est tenu de constituer et de tenir à jour. Un comité a été formé dans l'objectif de réviser la réglementation en évaluation municipale, de moderniser la prescription relative aux renseignements descriptifs inscrits sur les fiches techniques et de réviser les moyens utilisés dans la réalisation des rôles : le *Comité réviseur des développements sur la modernisation des dossiers d'évaluation municipale*.

Composé de représentants du MAMR, de l'Association des évaluateurs municipaux (AEMQ), de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et d'évaluateurs agréés en pratique municipale, le comité s'est réuni trois fois en 2007, soit les 2 février, 27 février et 15 mars.

Les travaux de ce comité se poursuivront au cours du prochain exercice financier.



# Les Comités

## sur l'élaboration de normes de pratique

### Membres permanents du Comité réviseur des normes de pratique :

Denis Bessette, É.A.  
Jean-Luc Bélanger, É.A.  
Gérard Brahic, É.A.  
Gérard D'Aoust, É.A.  
Martin De Rico, É.A.  
Michel Fournier, É.A.  
Pierre Gosselin, É.A.  
Mario Pilote, É.A.  
André Poisson, É.A.  
Mathieu L'Écuyer, É.A.  
Alain Raby, É.A.  
Michel Raymond, É.A.  
Serge Robert, É.A.  
Daniel Sylvestre, É.A.  
Pierre Turcotte, É.A.



### Membres du Comité ad hoc sur l'élaboration des normes de pratique pour les immeubles fédéraux :

certaines membres du comité réviseur des normes et :

Nathalie Camiré, É.A.  
Marc Lépine, É.A.  
Yvon Poulin, É.A.  
Jules Mercier, É.A.  
Normand Godbout, É.A.  
Jean-Pierre Gagnon, É.A.  
Richard Lahaye, É.A.

### Membres du Comité ad hoc sur l'harmonisation des normes pancanadiennes :

Pierre Cyr, É.A.  
Gérard D'Aoust, É.A.  
Jules Mercier, É.A.

### Membres du Comité ad hoc sur l'élaboration de normes pour l'établissement de la juste valeur marchande (JVM) aux fins de paiement de la TPS et de la TVQ :

Martin De Rico, É.A.  
Pierre Gélinas, É.A.  
Pierre Goudreau, É.A.  
Annie Labbé, É.A.

### Membres du Comité ad hoc sur les normes de pratique pour l'évaluation des immeubles verts :

Benoît Egan, É.A.  
André Morin, É.A.  
Pierre Potvin, É.A.  
Christiane Guimond, É.A., secrétaire  
et coordonnatrice des travaux des comités

### Comité réviseur des normes :

En plus de participer à l'élaboration des nouvelles normes, les membres du comité réviseur des normes sont souvent sollicités pour donner leur opinion sur des questions des membres ou du public, sur demande de la coordonnatrice aux affaires juridiques ou de la coordonnatrice aux affaires professionnelles.

### Comité ad hoc sur l'élaboration des normes de pratique pour les immeubles fédéraux :

En collaboration avec l'Institut canadien des évaluateurs (ICE) et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), l'OEAQ a entrepris des travaux pour élaborer des lignes directrices et guider les évaluateurs agréés dans la détermination des valeurs appropriées pour cinq types de propriétés fédérales. En 2006-2007, le **comité ad hoc sur l'élaboration des normes de pratique pour les immeubles fédéraux** ne s'est toutefois pas réuni. Les travaux de ce comité sont suspendus.

### Comité ad hoc sur l'harmonisation des normes pancanadiennes :

Le **Comité ad hoc sur l'harmonisation des normes pancanadiennes** a été créé suite à une rencontre avec les représentants de l'ICE tenue le 18 septembre 2006.

Composé de représentants de l'Institut canadien des évaluateurs et de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, le comité a comme mandat de développer des normes de pratique professionnelle communes aux deux organisations, en parallèle avec les normes internationales (*International Valuation Standards*).



### Comité ad hoc sur l'élaboration de normes pour l'établissement de la juste valeur marchande (JVM) aux fins de paiement de la TPS et de la TVQ :

Le **Comité ad hoc sur l'élaboration de normes pour l'établissement de la juste valeur marchande aux fins de paiement de la TPS et de la TVQ** a été créé suite à deux rencontres avec l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ) tenues les 30 janvier et 2 février 2007. Il a comme mandat d'analyser le bien-fondé de la problématique soulevée par l'APCHQ relativement à l'établissement de la « juste valeur marchande » (JVM) des immeubles d'habitations et à l'application de certaines dispositions de la *Loi sur la taxe de ventes du Québec* et éventuellement d'orienter le travail des évaluateurs agréés dans ce domaine d'expertise.

### Comité ad hoc sur les normes de pratique pour l'évaluation des immeubles verts :

Après une rencontre le 27 mai 2006 et une réunion le 22 juin 2006, l'ICE et l'OEAQ ont convenu de former le **Comité ad hoc sur les normes de pratique pour l'évaluation des immeubles verts** dans le but de développer de nouvelles normes de pratique professionnelle applicables aux évaluations des bâtiments qui se classent comme « immeubles verts » et qui se conforment à différents critères très précis de développement durable. Pour ce faire, le comité devra définir, premièrement, les éléments dits « verts » qui ont une connotation environnementale et écologique et, deuxièmement, le cycle de vie de ces éléments. Cela mènera à l'établissement des normes dans le but de standardiser la pratique des évaluateurs, afin que le rajustement applicable à ce type d'immeubles soit pris en considération par tous les praticiens évaluateurs agréés.

Le comité entamera ses travaux en 2007 en vue d'une première présentation des normes au congrès de l'OEAQ en octobre 2008.



# Le Comité

## consultatif des évaluateurs agréés en pratique privée

**Denis Bessette**, É.A., président  
**Réginald Crevier**, É.A.  
**Stéphane Gauvreau**, É.A.  
**Patrice Bellavance**, É.A.  
**Serge Robert**, É.A.  
**Gérald Savary**, É.A.  
**Céline Viau**, secrétaire

Ont aussi collaboré aux travaux du Comité  
**Marc-Antoine Bessette**, É.A.  
**François Guertin**, É.A.

Le mandat de ce comité est de conseiller l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec sur toute question relevant du domaine de l'évaluation en pratique privée. Il a également comme but de favoriser l'échange d'information et d'expertise des membres en pratique privée.

Durant l'exercice 2006-2007, le Comité s'est réuni à deux reprises, soit le 19 juin et le 6 septembre 2006.

Le suivi de la mise à jour du logiciel Évalplus et la révision de l'entente entre l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et le concepteur du logiciel ont monopolisé les ressources du comité au cours du dernier exercice.

De plus, le 6 septembre 2006, une rencontre s'est tenue avec la coordonnatrice aux affaires professionnelles et des représentants du Comité d'inspection professionnelle afin d'échanger sur certaines modifications à apporter au *Rapport d'évaluation immobilière* afin de le rendre davantage conforme aux *Normes de pratique professionnelle des évaluateurs agréés*.



## Le Comité

Du Comité des firmes privées :  
**Denis Bessette**, É.A., président  
**Réginald Crevier**, É.A.  
**Stéphane Gauvreau**, É.A.  
**Patrice Bellavance**, É.A.  
**Serge Robert**, É.A.  
**Gérald Savary**, É.A.  
**Céline Viau**, secrétaire

Du Bureau de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec :  
**Nicole Labelle**, É.A., (jusqu'au 7 décembre 2006)  
**Gérard Brahic**, É.A. (à compter du 29 janvier 2007)  
**Martin De Rico**, É.A.

Courtier et représentant de l'assureur :  
**Josée Howson**, représentante  
du courtier Aon Parizeau  
**Stéphane Grégoire**, AXA assurance  
**Louis Dussault**, AXA Assurance  
et  
**Bernard Marois**, É.A.,  
expert en inspection préachat  
**Céline Viau**, secrétaire

## d'assurance de la responsabilité professionnelle et d'analyse des sinistres

Outre la gestion générale du programme et le traitement des cas particuliers, les membres du Comité assurent également la gestion du fonds de stabilisation.

Le Comité s'est réuni une fois au cours de cet exercice financier, le 7 mars 2007.

Au cours de cette rencontre, les membres du comité ont étudié les sinistres en cours et ils ont discuté de diverses problématiques dont la signature électronique. Ils ont analysé la facture de l'assureur et en ont recommandé l'approbation au Comité administratif de même que les honoraires du courtier.



## Le Comité

**Pierre Potvin**, É.A. président  
**Martin De Rico**, É.A.  
**Pierre Goudreau**, É.A.  
**Michèle Leroux**, É.A.  
**Gérald Savary**, É.A.  
**Céline Viau**, secrétaire

Ce comité ad hoc a le mandat d'étudier les conditions et la faisabilité de la mise en place d'un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des évaluateurs agréés.

Au cours de 2006-2007, le comité s'est réuni à deux reprises, les 19 avril 2006 et 24 janvier 2007. Les membres du comité étaient également présents au Bureau du 7 décembre 2006.

## d'orientation en assurance de la responsabilité professionnelle

Au cours de l'exercice, le Comité a recommandé au Comité administratif de retenir les services d'un consultant et d'une firme d'actuaire afin de revoir le programme actuel d'assurance collective de l'Ordre et d'évaluer la viabilité des différents mécanismes alternatifs de protection. L'Ordre a identifié les deux mécanismes de protection méritant d'être examinés en priorité, soit la mise en place d'un fonds d'assurance ainsi que le maintien du régime actuel d'assurance collective et la constitution d'une participation aux bénéfices via un fonds de stabilisation.

Au terme de ces travaux, le Comité a recommandé au Bureau la création du fonds d'assurance des évaluateurs agréés du Québec et a requis l'autorisation de débiter les travaux à cet effet.

## Le Comité

**Pierre Potvin**, É.A., président  
**Bernard Marois**, É.A.  
**André Raymond**, É.A.  
**Patricia Landry**, agr., secrétaire

Le mandat de ce comité est l'application de la procédure d'accréditation de l'Ordre en inspection préachat. Il collabore aussi, au besoin, à la promotion du programme *Inspection en bâtiment* approuvé par l'Ordre, à l'élaboration de normes de pratique et à la mise en place d'une structure d'encadrement.

## d'accréditation sur l'inspection en bâtiment

Durant l'exercice 2006-2007, le comité n'a pas eu à se réunir. Il a toutefois supervisé un examen de reprise qui s'est tenu le 26 mai 2007.

Pendant la même période, la secrétaire du comité a participé activement à la rédaction d'une norme commune aux quatre ordres professionnels impliqués dans le domaine de l'inspection en bâtiment, en agissant comme secrétaire pour le groupe de travail concerné. En effet, un groupe de travail formé de représentants de l'Ordre des ingénieurs du Québec, de l'Ordre des architectes du Québec, de l'Ordre des technologues professionnels du Québec et l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec a élaboré une norme de pratique qui devrait éventuellement s'appliquer à tous les membres de ces ordres oeuvrant en inspection préachat.

Le groupe de travail s'est réuni sept fois, soit les 24 mai, 27 juin, 5 juillet, 29 août, 20 septembre, 11 octobre et 21 novembre 2006.

Le produit final a été présenté aux instances décisionnelles des ordres mentionnés pour approbation. Une décision à cet effet sera rendue durant l'exercice 2007-2008.



**Pierre Potvin, É.A., président**  
**Francine Guérin, É.A.**  
**André Lanoue, É.A.**  
**Paul Lambert, É.A.**  
**Sophie Laverdure, É.A.**  
**Annie Lavigne, É.A.**  
**René Rivard, É.A.**  
**Isabelle Rivrais, É.A.**  
**Anne-Marie Salich, É.A.**  
**Céline Viau, secrétaire**

En mars 2006, les administrateurs de l'Ordre ont décidé de relancer les travaux du Comité de gestion immobilière et défini le mandat suivant :

- Identifier le profil des membres qui pratiquent dans ce secteur (nombre, formation, type de pratique);
- Identifier des moyens de fidéliser les membres actuels qui pratiquent en gestion immobilière;
- Réaliser une analyse d'opportunité quant au développement d'une catégorie de permis en gestion immobilière;
- Considérer les volets juridique et stratégique de la création d'une telle catégorie de permis;
- Accentuer la formation en gestion immobilière.

Au cours de 2006-2007, le comité s'est réuni à trois reprises, les 20 juin, 7 novembre et 5 décembre 2006.

Lors de ces séances, le Comité a entrepris les travaux suivants :

- Réalisation d'un portrait général du membership pratiquant en gestion immobilière;
- Description détaillée des activités liées à la tâche.

Les travaux des prochains mois seront axés sur la réalisation du profil de compétence, l'analyse de la formation pertinente et la réflexion sur l'opportunité de créer une catégorie de permis.

## Le Comité

**Carl Provencher**, É.A., président  
**Nathalie Dupéré**, É.A.  
**Nicol Guay**, É.A.  
**Andrée Harvey**  
**Pierre Harvey**, É.A.  
**Pierre Marchand**, É.A.  
**Luc Tremblay**, É.A.  
**Céline Viau**, secrétaire générale

## organisateur du congrès 2006

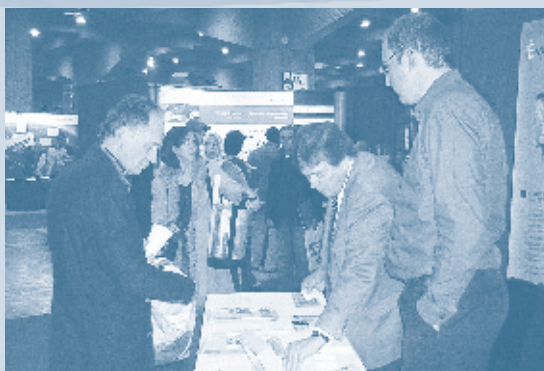
En charge de l'organisation du congrès bisannuel de l'Ordre, le comité a élaboré le contenu du programme, choisi les conférenciers, assumé la logistique, planifié les activités sociales et le programme des conjoints, contrôlé le budget et sollicité les partenaires financiers du congrès 2006.

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Comité s'est réuni, à deux reprises, le 1<sup>er</sup> juin et le 18 août 2006 avant la tenue du congrès et une fois, le 16 février 2007, pour une réunion post-congrès.

Sous le thème « Un solide résEAU d'experts », le Congrès 2006 a eu lieu du 5 au 7 octobre à Saguenay. Avec 165 participants, des ateliers enrichissants offerts par des conférenciers de talent, des activités sociales entraînantes et un programme des conjoints divertissant, ce congrès a été un franc succès. L'accueil saguenéen chaleureux et les sujets traités ont été appréciés des congressistes.

Nous vous convions les 16, 17 et 18 octobre 2008 à Gatineau, au Hilton Lac Leamy pour un congrès « vert » qui se déroulera sous le thème « L'évaluateur agréé : un professionnel **averti** ».





## Les communications

Que ce soit auprès des membres, des clients, des partenaires ou du grand public, l'Ordre fait des communications une de ses priorités dans le but de faire connaître la profession et de recruter une relève de qualité aux évaluateurs agréés.

La promotion auprès d'étudiants ou de conseillers d'orientation, l'achat d'espaces publicitaires dans divers médias et la remise de bourses d'études sont autant de moyens utilisés pour communiquer la vitalité de la profession.

### En 2006-2007, voici ce qui a été fait :

- Participation au Congrès de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) et à celui de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices (OCCOPPQ) en juin 2006;
- Participation à des Journées Carrières à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM ainsi que dans trois écoles secondaires;
- Participation au Salon Éducation de Montréal en octobre 2006 à la Place Bonaventure;
- Parution d'une publicité dans le Cahier spécial *Salon Éducation* du *Journal de Montréal* en octobre 2006;
- Insertion dans l'envoi fait aux finissants de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM dans le cadre de la collation des grades;
- Partenariat avec l'Association des étudiants en gestion urbaine et immobilière de l'Université Laval;
- Parution de publicités dans le bulletin de l'AQISEP et dans le programme du congrès de l'OCCOPPQ;
- Parution d'une publicité dans le guide « Choisir Université » 2007 des Éditions Septembre;
- Remises de bourses à des étudiants méritants de l'Université Laval, de l'UQAM et du Collège Montmorency;
- Organisation de 5 à 7 dans le but de faciliter les premiers échanges entre les étudiants en immobilier de l'Université Laval et de l'UQAM et les évaluateurs agréés employeurs.

De plus, nous avons débuté la création d'un vidéo promotionnel s'adressant aux jeunes, dans le but de leur faire connaître la profession d'évaluateur agréé et les perspectives de carrières en évaluation immobilière. La création se terminera durant le prochain exercice financier et le lancement aura lieu à l'automne 2007.



## La liste des publications de l'OEAQ 2006-2007



### Documents internes

- *L'AlinÉA*, vol. 3, numéro 1, avril 2006, 30 pages
- *L'AlinÉA*, vol. 3, numéro 2, juin 2006, 22 pages
- *L'AlinÉA*, vol. 3, numéro 3, octobre 2006, 30 pages
- *L'AlinÉA*, vol. 3, numéro 4, décembre 2006, 22 pages
- *L'AlinÉA*, vol. 4, numéro 1, mars 2007, 26 pages



### Rapport annuel

- *Rapport annuel 2005-2006 de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, 40 pages

# Tableau des membres

au 31 mars 2007

## Évaluateurs agréés

|                                                                                 |             |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Nombre au début de l'exercice :                                                 | 1010        |
| Réinscriptions :                                                                | 0           |
| Nouveaux É.A. :                                                                 | 41          |
| Retraités :                                                                     | 12          |
| Décédés :                                                                       | 4           |
| Retirés pour non paiement :                                                     | 5           |
| Retiré pour non conformité à l'assurance de la responsabilité professionnelle : | 0           |
| Retirés pour abandon :                                                          | 7           |
| <b>Total :</b>                                                                  | <b>1023</b> |

## Registre des stagiaires

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| Nombre au début de l'exercice : | 97         |
| Nouveaux stagiaires :           | 54         |
| Stagiaire réinscrit :           | 1          |
| Stagiaires reçus É.A. :         | 41         |
| Retirés pour non paiement :     | 4          |
| <b>Total :</b>                  | <b>107</b> |

## Registre des étudiants

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Nombre au début de l'exercice : | 67 |
| Nombre à la fin de l'exercice : | 91 |

## Cotisation annuelle

|            |        |
|------------|--------|
| Membres    | 625 \$ |
| Stagiaires | 150 \$ |
| Étudiants  | 0 \$   |

## Répartition des membres selon le type d'entreprises

|                                        | Membres     | %            |
|----------------------------------------|-------------|--------------|
| Firmes privées                         | 518         | 51 %         |
| Gouvernement et organismes parapublics | 201         | 20 %         |
| Municipalités                          | 163         | 15 %         |
| Institutions financières               | 58          | 6 %          |
| Autres                                 | 83          | 8 %          |
| <b>Total</b>                           | <b>1023</b> | <b>100 %</b> |

## Répartition des membres selon le sexe

|              | Membres     | %            |
|--------------|-------------|--------------|
| Femmes       | 184         | 18 %         |
| Hommes       | 839         | 82 %         |
| <b>Total</b> | <b>1023</b> | <b>100 %</b> |

## Tableau des membres par régions

|                                             |             |
|---------------------------------------------|-------------|
| Région 01 – Bas-Saint-Laurent               | 22          |
| Région 02 – Saguenay – Lac-St-Jean          | 38          |
| Région 03 – Capitale Nationale              | 212         |
| Région 04 – Mauricie                        | 24          |
| Région 05 – Estrie                          | 35          |
| Région 06 – Montréal                        | 380         |
| Région 07 – Outaouais                       | 30          |
| Région 08 – Abitibi-Témiscamingue           | 9           |
| Région 09 – Côte-Nord                       | 5           |
| Région 10 – Nord-du-Québec                  | 0           |
| Région 11 – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | 0           |
| Région 12 – Chaudière-Appalaches            | 11          |
| Région 13 – Laval                           | 56          |
| Région 14 – Lanaudière                      | 22          |
| Région 15 – Laurentides                     | 45          |
| Région 16 – Montérégie                      | 105         |
| Région 17 – Centre-du-Québec                | 15          |
| Hors du Québec                              | 14          |
| <b>Total</b>                                | <b>1023</b> |

Les états financiers

06|07





## Rapport des vérificateurs

### Aux membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'administration et de stabilisation de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2007 ainsi que les états des produits et des charges et les états de l'évolution du solde des fonds d'administration et de stabilisation pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2007, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Dagenais, Lapierre, Simard et Associés* SENCHE

COMPTABLES AGRÉÉS

Montréal,  
le 6 juin 2007

# Fonds d'administration

## État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars

|                                                                  | 2007<br>\$       | 2006<br>\$      |
|------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------|
| <b>Produits</b>                                                  |                  |                 |
| Cotisations                                                      | 635 706          | 629 415         |
| Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre           | 4 296            | 6 951           |
| Inspection professionnelle                                       | 2 500            | 500             |
| Examens et admission                                             | 24 900           | 20 950          |
| Formation                                                        | 139 560          | 128 820         |
| Congrès                                                          | 147 520          | -               |
| Publicité et publications                                        | 7 771            | 4 106           |
| Intérêts                                                         | 17 130           | 4 942           |
| Administration                                                   | 19 922           | 21 688          |
| Autres activités                                                 | 25 800           | 27 208          |
| Projets spéciaux                                                 | 7 500            | 14 600          |
| Assemblée générale                                               | -                | 250             |
|                                                                  | <b>1 032 605</b> | <b>859 430</b>  |
| <b>Charges par fonction – Annexes</b>                            |                  |                 |
| Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre (page 38) | 83 236           | 85 175          |
| Réglementation (page 38)                                         | 49 064           | 40 617          |
| Inspection professionnelle (page 38)                             | 89 148           | 79 539          |
| Admission (page 38)                                              | 71 802           | 53 150          |
| Formation (page 38)                                              | 187 499          | 154 948         |
| Autres comités et projets spéciaux (page 39)                     | 42 875           | 81 909          |
| Communication interne (page 39)                                  | 295 059          | 142 302         |
| Communication externe (page 39)                                  | 45 923           | 71 633          |
| Promotion auprès de la relève (page 39)                          | 32 279           | 37 743          |
| Direction générale (page 40)                                     | 178 436          | 145 794         |
|                                                                  | <b>1 075 321</b> | <b>892 810</b>  |
| <b>Excédent des charges par rapport aux produits</b>             | <b>(42 716)</b>  | <b>(33 380)</b> |

Lors de l'adoption du budget 2006-2007, le Bureau a résolu de réserver, du surplus non grevés d'affectations, un montant de 57 800 \$ pour la réalisation d'activités complémentaires aux mandats réguliers de l'Ordre.

Dans les résultats ci-dessus, ces dépenses représentent la somme de 16 344 \$.

# Fonds d'administration

## Évolution du solde du fonds

Exercice terminé le 31 mars

|                                                            |                                               |                          |                                 | 2007<br>\$ | 2006<br>\$ |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------|------------|------------|
|                                                            | Investis en<br>immobilisations<br>corporelles | Grevés<br>d'affectations | Non<br>grevés<br>d'affectations | Total      | Total      |
| <b>Solde au début</b>                                      | 59 013                                        | 15 000                   | 230 129                         | 304 142    | 337 522    |
| Excédent des charges par rapport<br>aux produits (page 30) | -                                             | -                        | (42 716)                        | (42 716)   | (33 380)   |
| Acquisition d'immobilisations<br>corporelles               | 2 144                                         | -                        | (2 144)                         | -          | -          |
| Dotation à l'amortissement                                 | (15 690)                                      | -                        | 15 690                          | -          | -          |
| <b>Solde à la fin</b>                                      | 45 467                                        | 15 000                   | 200 959                         | 261 426    | 304 142    |

# Fonds d'administration

## Bilan

au 31 mars

### Actif

#### Éléments à court terme

Encaisse  
Placements temporaires au coût 3,4%  
Débiteurs  
À recevoir du fonds de stabilisation  
Frais payés d'avance

2007  
\$

2006  
\$

28 430  
300 000  
91 401  
11 860  
39 995

102 245  
275 000  
112 492  
7 000  
30 096

471 686

526 833

#### Immobilisations corporelles (note 4)

45 467

59 013

517 153

585 846

### Passif

#### Éléments à court terme

Créditeurs et charges à payer  
Revenus reportés

65 657  
190 070

94 370  
187 334

255 727

281 704

### Solde du fonds

#### Investis en immobilisations (page 31)

45 467

59 013

#### Grevés d'affectations (page 31)

15 000

15 000

#### Non grevés d'affectations (page 31)

200 959

230 129

261 426

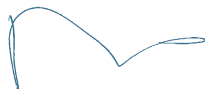
304 142

517 153

585 846

#### Engagement (note 7)

Au nom du conseil d'administration



Président



Trésorier

# Fonds de stabilisation

## État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars

|                                                        | 2007<br>\$     | 2006 (redressé)<br>\$ |
|--------------------------------------------------------|----------------|-----------------------|
| <b>Produits</b>                                        |                |                       |
| Cotisations des assurés                                | 358 576        | 365 714               |
| Revenus de placements                                  | 115 178        | 110 822               |
| Gains non matérialisés                                 | 33 308         | 27 574                |
|                                                        | 507 062        | 504 110               |
| <b>Charges</b>                                         |                |                       |
| Indemnités, frais externes et de gestion de l'assureur | 124 990        | 232 624               |
| Honoraires du courtier d'assurances                    | 65 000         | 63 334                |
| Honoraires professionnels                              | 7 593          | 2 769                 |
| Honoraires de gestion                                  | 17 035         | 7 159                 |
| Développement d'outils professionnels                  | 3 000          | 15 052                |
|                                                        | 217 618        | 320 938               |
| <b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>   | <b>289 444</b> | <b>183 172</b>        |

## Évolution du solde du fonds

Exercice terminé le 31 mars

|                                                                    | 2007<br>\$                           |                                 |                  | 2006<br>\$       |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|------------------|------------------|
|                                                                    | Grevés<br>d'affectations<br>(note 1) | Non<br>grevés<br>d'affectations | Total            | Total            |
| <b>Solde au début</b> (déjà établi)                                | 1 340 095                            | 817 170                         | 2 157 265        | 2 001 667        |
| Redressement suite à la modification<br>de la convention comptable | -                                    | 71 990                          | 71 990           | 44 416           |
| <b>Solde redressé</b>                                              | 1 340 095                            | 889 160                         | 2 229 255        | 2 046 083        |
| Excédent des produits par rapport<br>aux charges (page 33)         | -                                    | 289 444                         | 289 444          | 183 172          |
| Affectation d'origine externe (note 1)                             | 125 700                              | (125 700)                       | -                | -                |
| <b>Solde à la fin</b>                                              | <b>1 465 795</b>                     | <b>1 052 904</b>                | <b>2 518 699</b> | <b>2 229 255</b> |

# Fonds de stabilisation

## Bilan

au 31 mars

### Actif

#### Éléments à court terme

|                            |           |         |
|----------------------------|-----------|---------|
| Encaisse                   | 1 077 686 | 103 037 |
| Intérêts courus à recevoir | 14 095    | 16 078  |
| Débiteurs                  | 5 122     | -       |
| Frais payés d'avance       | 42 563    | 10 833  |

|           |         |
|-----------|---------|
| 1 139 466 | 129 948 |
|-----------|---------|

Placements à long terme (coût : 1 453 095 \$;  
2 212 128 \$ en 2006)

|           |           |
|-----------|-----------|
| 1 558 393 | 2 284 118 |
|-----------|-----------|

|           |           |
|-----------|-----------|
| 2 697 859 | 2 414 066 |
|-----------|-----------|

### Passif

#### Éléments à court terme

|                               |         |         |
|-------------------------------|---------|---------|
| Créditeurs et charges à payer | 3 000   | 7 066   |
| Sommes à payer à l'assureur   | 164 300 | 170 745 |
| Dû au fonds d'administration  | 11 860  | 7 000   |

|         |         |
|---------|---------|
| 179 160 | 184 811 |
|---------|---------|

### Solde du fonds

#### Affectations d'origine externe (note 6)

|           |           |
|-----------|-----------|
| 1 465 795 | 1 340 095 |
|-----------|-----------|

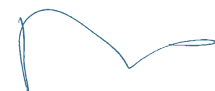
#### Non grevés d'affectations

|           |         |
|-----------|---------|
| 1 052 904 | 889 160 |
|-----------|---------|

|           |           |
|-----------|-----------|
| 2 518 699 | 2 229 255 |
|-----------|-----------|

|           |           |
|-----------|-----------|
| 2 697 859 | 2 414 066 |
|-----------|-----------|

Au nom du conseil d'administration



Président



Trésorier

# Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007

## 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, constitué selon la Loi 204, *Loi constituant La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec*, perçoit les cotisations des membres, leur fournit des services et assure la protection du public.

## 2. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'Ordre a appliqué, et ce de façon prospective, les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers suite à la publication des chapitres 3855, Instruments financiers - comptabilisation et évaluation, 3861, Instruments financiers - informations à fournir et présentation.

## 3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

### Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat dans le but de réaliser un profit. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

### Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les services sont rendus et les cotisations sont constatées mensuellement.

### Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode de comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les fonds suivants apparaissent aux états financiers de l'organisme et présentent donc une importance particulière.

### Fonds d'administration

Le fonds regroupe les opérations courantes de fonctionnement du siège de l'Ordre et de son personnel.

### Fonds de stabilisation

Le fonds de stabilisation a été créé à la suite d'une entente intervenue entre l'Ordre et l'émetteur de la police d'assurance-responsabilité professionnelle des membres assurés. En vertu de cette entente, l'Ordre assume une franchise annuelle jusqu'à concurrence de 250 000 \$ sur les réclamations présentées à l'assureur.

Le fonds est augmenté par une ristourne annuelle sur des cotisations payées par des membres assurés. De plus, les revenus de placements générés par ce fonds ainsi que les charges du fonds sont comptabilisés à l'état des produits et des charges et des excédents cumulés du fonds de stabilisation.

Les réclamations sont comptabilisées comme charges du fonds de stabilisation lors du règlement avec les tiers.

# Notes complémentaires

exercice terminé le 31 mars 2007

## 3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### Imputation des charges

Les charges directement reliées à une fonction sont portées à cette fonction et les frais généraux de même que les salaires sont répartis en proportion des coûts réels dans chacune des fonctions.

### Placements

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur du marché.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement et taux annuels suivants :

|                         | Méthodes  | Taux |
|-------------------------|-----------|------|
| Mobilier de bureau      | Dégressif | 20 % |
| Équipement informatique | Linéaire  | 33 % |

### Revenus reportés

Les revenus reportés représentent principalement les cotisations perçues au 31 mars 2007 pour les services à rendre aux membres du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008.

## 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                         | 2007<br>\$ |              | 2006<br>\$ |              |
|-------------------------|------------|--------------|------------|--------------|
|                         | Coût       | Valeur nette | Coût       | Valeur nette |
| Mobilier de bureau      | 127 300    | 43 259       | 127 300    | 54 074       |
| Équipement informatique | 75 629     | 2 208        | 73 485     | 4 939        |
|                         | 202 929    | 45 467       | 200 785    | 59 013       |

## 5. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire est garanti par les placements temporaires. La société dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 000 \$ au taux préférentiel bancaire majoré de 1 % qui n'est pas utilisée au 31 mars 2007.

# Notes complémentaires

exercice terminé le 31 mars 2007

## 6. AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

### Fonds de stabilisation

En vertu de l'entente intervenue entre l'Ordre et l'assureur, l'Ordre a réservé un montant de 1 465 795 \$ au 31 mars 2007 (1 340 095 \$ en 2006) des excédents cumulés du fonds de stabilisation afin de pourvoir aux pertes éventuelles probables reliées à des réclamations. Tout écart entre le montant du surplus du fonds de stabilisation et les réclamations serait imputé aux produits et charges du fonds de stabilisation de l'exercice alors en cours.

### Affectation à la formation

Suite à la fermeture du fonds de formation professionnelle du comité tripartite MAMSL - OEAQ - AEMQ, l'Ordre s'est engagé à conserver un solde minimum de 15 000 \$ pour la formation.

## 7. ENGAGEMENT

L'Ordre est engagé, d'après des baux à long terme, pour ses locaux. Ces baux échoient en novembre 2015. Les loyers futurs totalisent 756 616 \$ et comprennent les versements minimums suivants pour les cinq prochains exercices :

|      |           |
|------|-----------|
| 2008 | 76 600 \$ |
| 2009 | 76 600 \$ |
| 2010 | 76 600 \$ |
| 2011 | 82 783 \$ |
| 2012 | 95 150 \$ |

## 8. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres et autres clients dans le cours normal de ses activités et ne court pas un risque important à l'égard d'un membre en particulier. L'Ordre croit que le risque de crédit est limité quant à ses comptes clients. Les pertes potentielles sont couvertes, s'il y a lieu, par une provision pour créances douteuses et la charge est imputée aux résultats.

### Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

### Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements à long terme correspond à leur valeur marchande.

# Fonds d'administration

## Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

### Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre

Salaires et charges sociales  
Honoraires - Bureau du syndic et procureur  
Frais de comités  
Frais de syndic et d'experts  
Frais de poursuite pour usurpation de titre  
Quote-part des frais généraux

2007  
\$

2006  
\$

10 159  
45 635  
3 051  
4 395  
4 774  
15 222

16 372  
45 481  
2 103  
3 542  
2 654  
15 023

83 236

85 175

### Réglementation

Salaires et charges sociales  
Publication de règlements  
Quote-part des frais généraux

38 765  
1 326  
8 973

32 563  
890  
7 164

49 064

40 617

### Inspection professionnelle

Salaires et charges sociales  
Honoraires  
Programme d'inspection  
Frais de comité d'inspection et  
frais de sténographie  
Quote-part des frais généraux

41 184  
13 700  
2 768  
15 193  
16 303

39 438  
14 970  
1 653  
9 449  
14 029

89 148

79 539

### Admission

Salaires et charges sociales  
Examens  
Honoraires juridiques  
Frais de comités  
Quote-part des frais généraux

38 543  
11 462  
5 400  
3 266  
13 131

33 382  
8 698  
-  
1 695  
9 375

71 802

53 150

### Formation

Salaires et charges sociales  
Frais de programme  
Frais de comité et de projet de mise à jour  
Quote-part des frais généraux

59 111  
92 566  
1 533  
34 289

49 743  
75 829  
2 046  
27 330

187 499

154 948

# Fonds d'administration

## Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

### Autres comités et projets spéciaux

|                               | 2007<br>\$    | 2006<br>\$    |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Salaires et charges sociales  | 29 513        | 39 441        |
| Frais de comités              | 3 712         | 2 950         |
| Projets spéciaux              | 1 809         | 25 071        |
| Quote-part des frais généraux | 7 841         | 14 447        |
|                               | <b>42 875</b> | <b>81 909</b> |

### Communication interne

|                                          |                |                |
|------------------------------------------|----------------|----------------|
| Salaires et charges sociales             | 45 514         | 37 756         |
| Publications                             | 43 493         | 46 486         |
| Tournée régionale et événements spéciaux | 751            | 9 202          |
| Dépenses congrès                         | 122 481        | -              |
| Autres activités                         | 28 861         | 23 759         |
| Quote-part des frais généraux            | 53 959         | 25 099         |
|                                          | <b>295 059</b> | <b>142 302</b> |

### Communication externe

|                                  |               |               |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| Salaires et charges sociales     | 24 628        | 32 330        |
| Site internet                    | 319           | 10 495        |
| Matériel promotionnel            | 996           | 4 047         |
| Publicité et relations publiques | 16 086        | 12 126        |
| Quote-part des frais généraux    | 3 894         | 12 635        |
|                                  | <b>45 923</b> | <b>71 633</b> |

### Promotion auprès de la relève

|                                              |               |               |
|----------------------------------------------|---------------|---------------|
| Salaires et charges sociales                 | 12 007        | 9 772         |
| Publicité, matériel et activité de promotion | 12 662        | 17 417        |
| Bourse d'étude                               | 3 903         | 3 897         |
| Quote-part des frais généraux                | 3 707         | 6 657         |
|                                              | <b>32 279</b> | <b>37 743</b> |

# Fonds d'administration

## Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars

### Direction générale

|                               | 2007<br>\$     | 2006<br>\$     |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Salaire de la présidence      | 24 942         | 22 000         |
| Salaires et charges sociales  | 88 325         | 85 191         |
| Bureau                        | 27 040         | 12 669         |
| Frais de formation            | 2 565          | -              |
| Frais d'élection              | 583            | 219            |
| Quote-part des frais généraux | 34 981         | 25 715         |
|                               | <b>178 436</b> | <b>145 794</b> |

### Frais généraux répartis par nature

|                                            |                |                |
|--------------------------------------------|----------------|----------------|
| Locaux, taxes et entretien                 | 88 811         | 64 647         |
| Représentation et déplacements             | 8 160          | 8 952          |
| Poste et messagerie                        | 1 471          | 7 498          |
| Honoraires de contentieux                  | 11 023         | 3 558          |
| Documentation, abonnements et cotisations  | 4 372          | 1 259          |
| Fournitures de bureau                      | 20 436         | 13 247         |
| Télécommunications                         | 15 757         | 17 008         |
| Honoraires de comptabilité et informatique | 3 529          | 3 875          |
| Cotisations et activités CIQ - OPQ         | 7 009          | 8 186          |
| Honoraires de vérification                 | 4 230          | 4 000          |
| Assurances                                 | 6 988          | 7 555          |
| Intérêts et services bancaires             | 1 949          | 2 384          |
| Mauvaises créances                         | 2 875          | -              |
| Dotation à l'amortissement                 | 15 690         | 15 306         |
|                                            | <b>192 300</b> | <b>157 475</b> |



415, rue St-Antoine Ouest  
Bureau 450  
Montréal (Québec) H2Z 2B9

Tél. : 514 281.9888 ou  
1 800 9 VALEUR (1 800 982.5387)

Télec. : 514 281.0120  
Courriel : [oeaq@oeaq.qc.ca](mailto:oeaq@oeaq.qc.ca)

